



## Avenant temps partiel après divorce : calcul du salaire au SMIC ?

-----  
Par Ariellom

Bonjour à tous, j'espère que vous allez pouvoir m'aider. Voilà mon souci.

Après mon divorce j'ai demandé à passer à 28h dans la mutuelle d'assurance où je travaille (je suis sur Angers), pour pouvoir gérer la garde alternée de mes enfants sans trop galérer avec les horaires. Les RH m'ont fait signer un avenant assez vite, il y a environ 6 mois maintenant, et sur le coup j'ai signé sans trop me poser de questions parce que j'étais soulagée d'avoir eu gain de cause. Mais depuis quelques semaines ça me travaille.

Je me suis rendue compte que le minimum légal pour un temps partiel c'est censé être 24h par semaine, donc mes 28h sont au dessus, ça devrait aller. Par contre je m'y perds un peu sur le calcul du salaire proprement dit. Mon brut temps plein est autour de 2100 euros, et du coup j'ai voulu calculer mon salaire au SMIC net / brut pour être sûre que le prorata était bien respecté avant d'aller embêter les RH avec des questions. Genre, est ce que le calcul c'est juste une règle de trois toute simple (28/35 fois mon brut de base) ou il y a d'autres trucs à prendre en compte, genre des primes ou l'ancienneté qui compliquent le calcul? Voilà. Franchement je préfère vérifier avant d'y aller, pour pas avoir l'air de dire n'importe quoi. Merci d'avance pour vos réponses, ça m'aide beaucoup.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'avenant ne prévoit rien de particulier au sujet de votre salaire ?